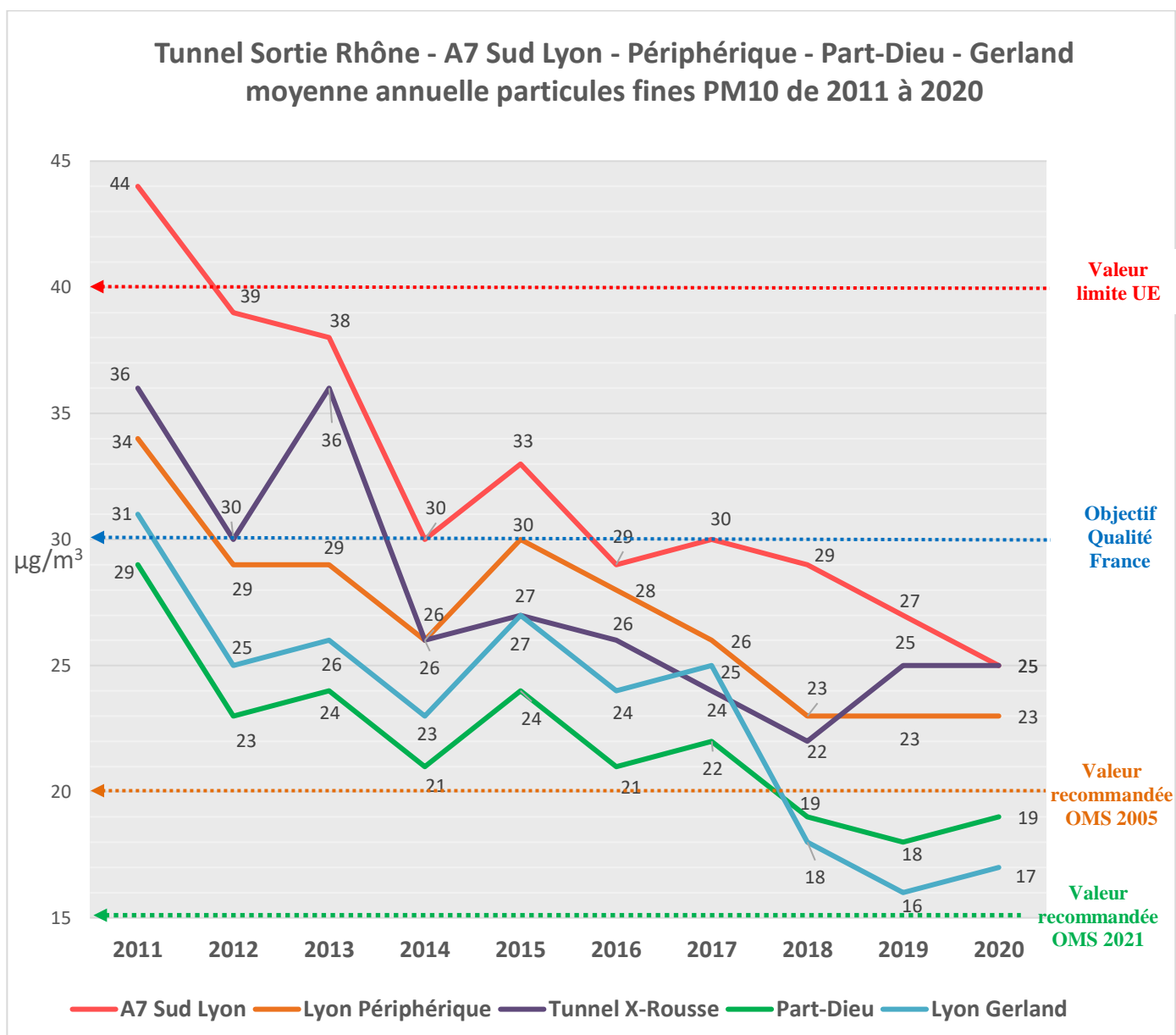


Qualité de l'air extérieur dans l'agglomération lyonnaise – nouvelles recommandation OMS Statistiques 2011-2020 et tendances d'évolution

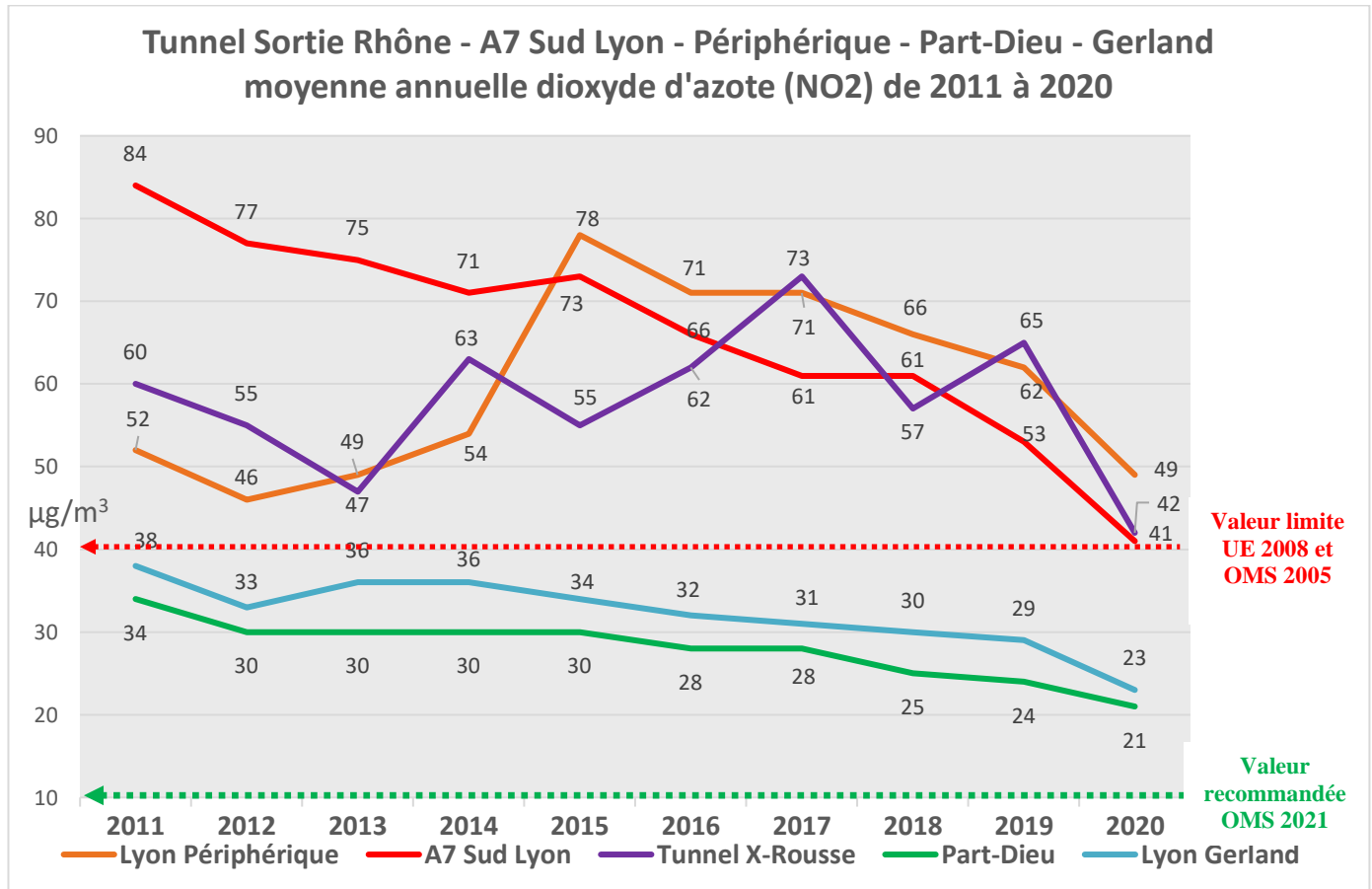
Le 22 septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations pour les principaux polluants de l'air. Les valeurs maintenant préconisées sont plus restrictives que celle de 2005, l'objectif étant de mieux préserver la santé des populations et, par voie de conséquence, de diminuer l'impact de la pollution atmosphérique sur les changements climatiques dont les effets les plus inquiétants font l'objet des alertes du dernier rapport du GIEC.

Nous avons repris notre document annuel de statistiques sur la qualité de l'air extérieur dans l'agglomération lyonnaise publié le 3 janvier pour y faire figurer les nouvelles valeurs limites recommandées par l'OMS. La valeur annuelle pour les PM10 passe de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, celle des PM2.5 est divisée par 2 en passant de 10 à 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et celle du NO2 est divisée par 4 en passant de 40 à 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

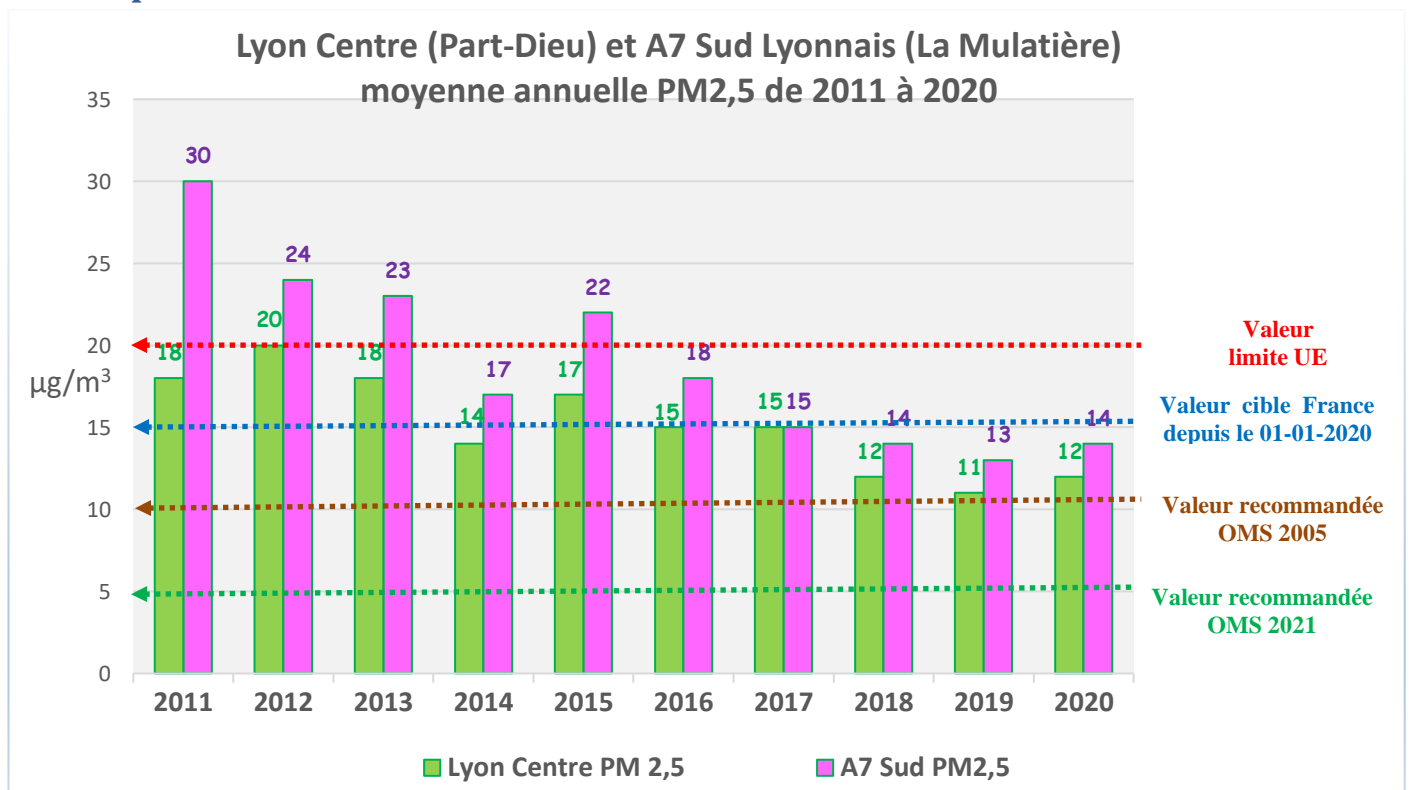
1. Les particules fines PM10



2. Le dioxyde d'azote NO2



3. Les particules fines PM 2.5



4. Impact des nouvelles valeurs recommandées par l'OMS

A la première lecture, il apparaît que, malgré la baisse progressive de la pollution atmosphérique, nous dépassons déjà trop souvent les valeurs recommandées par l'OMS en 2005. Placer la barre à des valeurs beaucoup plus restrictives fait que **toutes les mesures effectuées par les stations d'Atmo Auvergne Rhône Alpes dans l'agglomération lyonnaise se retrouveront en dépassement en moyenne annuelle.**

Dans son communiqué de presse du 22 septembre 2021, l'observatoire a publié une simulation des effets au niveau de la région Rhône-Alpes Auvergne. On trouvera le document ici : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/nouvelles-valeurs-sanitaires-de-loms-atmo-appelle-la-mobilisation-generale-pour-lair-le>

On y voit que la part de population exposée au dioxyde d'azote et aux particules PM 2.5 va croître dans des proportions énormes selon les nouvelles normes car, de plus en plus, la vision globale air – énergie - climat – santé est mise en avant. Nous avons publié un document sur ce thème en 2018 intitulé « de l'air que nous respirons aujourd'hui au climat de demain », il est de plus en plus d'actualité et nous le mettrons à jour dans le courant de cette année.

Sur l'aspect réglementaire, les valeurs fixées par l'Union Européennes sont toujours celles de la **directive de 2008**. Espérons que la Commission Européenne actualise rapidement sa directive pour se rapprocher des nouvelles préconisations.